
Lettre du représentant Laurent, en mission à Maubeuge, qui envoie à la Convention des dons offertes par le général Richard, la société populaire de Maubeuge, le 9e bataillon de la réserve, les citoyens Houdin et Fressines, en annexe de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Claude Hilaire Laurent

Citer ce document / Cite this document :

Laurent Claude Hilaire. Lettre du représentant Laurent, en mission à Maubeuge, qui envoie à la Convention des dons offertes par le général Richard, la société populaire de Maubeuge, le 9e bataillon de la réserve, les citoyens Houdin et Fressines, en annexe de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 157-158;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29032_t1_0157_0000_25

Fichier pdf généré le 01/02/2023

à la nage, le sabre aux dents, pour aller détacher des barques que les brigands avoient attachées sur la rive opposée; action qui obtint par un décret spécial, l'honneur d'être insérée dans les annales du civisme et de la vertu; enfin à qui la Convention a accordé d'autres récompenses dues à sa bravoure, est venu aujourd'hui, au bout de quatre mois, réclamer l'exécution des différens décrets que la Convention a rendu en sa faveur.

Décrété que les comités d'instruction publique et de la guerre s'occuperont de l'objet de sa pétition (1).

63

Le citoyen Pierre Leneuf, canonnier du département de la Manche, ayant combattu dans l'Amérique pour la liberté, et depuis ayant fait les campagnes de 92 et 93, a perdu un bras en combattant pour la patrie; il demande un secours provisoire.

Renvoyé au comité pour en faire un rapport demain (2).

64

Le citoyen Manuel, âgé de 70 ans, et ruiné par des banqueroutes, des incendies et des maladies, sollicite une place dans les bureaux de l'Assemblée.

Renvoyé au comité des inspecteurs de la salle (3).

65

Un carabinier du 1^{er} régiment, blessé, et hors d'état de servir, réclame des secours que la Convention a promis aux défenseurs de la patrie.

Renvoyé au comité militaire (4).

66

Le citoyen Guermeur, représentant du peuple, annonce que les biens d'émigrés se vendent avec succès; un bien estimé 549 062 liv. a été vendu 972 865 liv. 17 sols (5).

67

[*La Sté popul. de Cuisery, à la Conv.; 28 ventôse II*] (6).

« Citoyens représentants,

Nos ennemis comptant moins sur leurs nombreuses armées que sur nos divisions, ne cessent

(1) *Mess. Soir*, n^o 595.

(2) *J. Sablier*, n^o 1239.

(3) *J. Sablier*, n^o 1239.

(4) *J. Sablier*, n^o 1239.

(5) Bⁱⁿ, 15 germ.; *Débats*, n^o 563, p. 271. Voir ci-après séance du 18 germ., n^o 19.

(6) C. 299, pl. 1048, p. 48. Au dossier de la séance du 15 germ., sans mention marginale.

depuis quatre ans de mettre en usage tous les genres de séductions pour venir à bout de leurs affreux projets. Un grand nombre de François ont été assez lâches pour se prêter à leurs perfides desseins, et quoique les précautions qui ont été prises en ayant mis beaucoup hors d'état de nuire; il en est encore cependant qui ont eu l'adresse de se soustraire à toutes les recherches, et qui n'attendent que le moment favorable pour continuer leurs criminelles intrigues.

N'en doutez pas, Citoyens représentants, dans cette foule de voyageurs qui parcourent dans ce moment le territoire de la République, il en est beaucoup de soudoyés par nos ennemis pour semer la division parmi nous. Ne tenant à aucuns pays, ils s'arrêtent partout où ils espèrent trouver de la facilité dans l'exécution de leurs complots liberticides. Il nous paraît qu'on pourroit par un moyen bien simple diminuer le nombre de ces intriguants, ou du moins les empêcher de se répandre avec autant de sécurité dès qu'ils pourront être surveillés facilement. Rendez, Citoyens représentants, un décret qui assujettisse tous les voyageurs à se munir d'un certificat de civisme qu'ils feront viser par toutes les municipalités des communes où ils passeront; ordonnez en même temps aux municipalités dans les ressorts desquelles les voyageurs feront quelque séjour, de faire mention dans leur visa du temps qu'ils y ont passé, et de la conduite qu'ils y ont tenue.

Mais s'il importe de connoître la conduite des voyageurs, il est bien plus essentiel encore pour les communes de connoître celle des citoyens qui viennent y fixer leur domicile. Nous vous proposerons donc d'adopter les mêmes mesures à l'égard de ces citoyens, et d'ordonner qu'aucun ne pourra fixer son domicile, dans une nouvelle commune, s'il n'est muni d'un certificat de civisme de la municipalité qu'il quitte.

Telles sont, Citoyens représentants, les réflexions que cette Société a cru devoir soumettre à vos lumières. Si vous ne les approuvez pas, elles vous proviennent du moins son attachement à la chose publique. S. et F. »

PICARD, ARTAUD, ROGER cadet.

68

L'agent national près le district de Vouziers annonce que des biens d'émigrés estimés 87 579 liv., ont été vendus 389 224 liv. (1).

69

[*Le repr. Laurent, à la Conv.; Maubeuge, 8 germinal II*] (2).

« Citoyen président,

Dans mes dernières lettres, je vous ai expédié des assignats offerts en don patriotique pour nos frères d'armes, et je vous ai annoncé du numéraire par la première occasion. Je remplis ma

(1) Bⁱⁿ, 15 germ.; *Débats*, n^o 563, p. 271.

(2) Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^l). Rien dans AULASD.

promesse, et vous fais passer 24 liv. en or, offertes par le général Richard, 103 liv. 10 s., de la société populaire de Maubeuge, 144 liv. 16 s. en argent, du 9^e bataillon de la réserve, et 39 liv. en or et argent, du citoyen Houdin, commissaire des guerres; une paire de boucles d'oreilles rondes, en or; une bague d'or à deux cœurs; une paire de boucles de jarretières et une épingle d'argent, plus deux épauettes en or, du citoyen Fressines, sous-lieutenant au 9^e bataillon de la réserve. »

LAURENT.

70

[*Les off. du 6^e b^{on} de la 2^e légion du distr. de Laon, au présid. de la Conv., 10 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

Aujourd'hui 10 germinal l'an II de la République française une et indivisible, les officiers du 6^e bataillon de la seconde légion du district de Laon, rassemblés à Pontséricourt, canton de Montcornet, pour former un conseil de discipline, il a été fait par un membre, lecture du jugement et exécution du traître Hébert, connu sous le titre de père Duchesne, ainsi que de ses complices, l'assemblée applaudissant aux vigilances du Comité de Salut public, et pénétrée de vénération pour la Convention qui déjoue toutes les manœuvres des traîtres, la prie de rester à son poste tant que les tyrans coalisés et leurs satellites ne seront pas détruits. Vive la République et périssent les traîtres, et à nos dignes représentants toute prospérité. S. et F. »

LEMOINE, CAPITE, TELLIER, DEBROLONNE, CIERMÉ, PIOGER, MARTIN, DROMAINY, VIÉVILLE.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

PIÈCES ANNEXES

I

[*La comm^{on} militaire de Tours, à la Conv.; 24 vent. II*] (3).

« Citoyens représentants,

La Commission, toujours occupée de juger les affaires qui lui sont renvoyées, s'empresse de rendre la justice due aux prévenus, en mettant en liberté ceux qu'elle reconnoît innocents et en punissant ceux qu'elle reconnoît coupables suivant la gravité de leurs crimes. Elle vous fait passer quatre jugements qu'elle a rendus les 8, 11, 12 et 13 de ce mois : le premier qui met en liberté Joseph Ovay et ordonne que Angélique Clément, sa femme, restera en état d'arrestation jusqu'à la paix; le 2^e qui met en liberté

Jean Baptiste Bonnot, chasseur de la Légion des Francs, formée en Mayenne; le 3^e qui met en liberté Louis Baudries et ordonne que Madeleine Champeaux, sa femme, demeurera en arrestation jusqu'à la paix; et le 4^e qui met en liberté Jean Louis Sallet, sous-lieutenant de la 2^e compagnie du 6^e bataillon des Chasseurs du Nord. Soyez persuadés de la continuation du zèle de la Commission pour le bien public. S. et F. »

BOUILLU (*présid.*), PICHERAY (*secrét.*).

Renvoyé au Comité de législation par celui des pétitions (1).

II

[*Le c^{on} Lefebvre, au présid. de la Conv.; s. l., 29 vent. II*] (2).

« Citoyen président,

Je te prie de communiquer cette lettre à la Convention. C'est une dénonciation au sujet des certificats de civisme.

Citoyens, il est du devoir d'un bon Républicain de prendre la défense du foible. Vous avez avec raison couvert d'ignominie le célibataire. Dans une République tout citoyen doit contribuer au bien de la chose et personne ne peut sans crime s'isoler et n'exister que pour lui seul. Mais à qui peut-on reprocher l'état célibataire? N'est-ce pas à celui qui par avarice ou mauvaise conduite voulant s'épargner l'embarras du ménage préfère une honteuse indépendance à une alliance honnête et s'obstine à se rendre inutile à la Société. Doit-on confondre avec ces égoïstes des jeunes gens, bons citoyens d'ailleurs, qui n'ont d'autre intrigue, d'autre protection que leur conduite, mais à qui la fortune a refusé les moyens pécuniaires pour subvenir aux besoins d'une famille, et qui ne demandent pas mieux que de s'associer une épouse aussitôt qu'il pourront la nourrir. C'est pour ces derniers que je parle. Ce sont eux qui se trouvent aujourd'hui repoussés de tous les emplois, ne pouvant, ainsi célibataires obtenir leurs certificats, et qui placés deviendroient bons époux, bons pères, et employeroient utilement les fruits d'un travail qu'ils pourraient rendre à la République. Voilà comme on parvient à faire toujours souffrir l'innocent pour le coupable. Législateurs équitables, je laisse à votre sagesse à décider sur l'abus que je vous dénonce. Accoutumés à rendre justice, on ne peut mieux s'adresser qu'à vous. Si je suis écouté, si vous prenez ma demande en considération, je vous prie de faire passer votre décision sur cet article, demain décadi aux assemblées générales des sections.

LE FEBVRE.

Renvoyé au Comité de législation par celui des pétitions (3).

(1) Mention marginale, daté du 15 germ. et signée CORDIER. Voir séance du 29 germ. (P.V., XXXV, 293).

(2) DIII 246-247, doss. 4, p. 186.

(3) Mention marginale, datée du 15 germ. et signée CORDIER.

(1) C. 300, pl. 1054, p. 1.

(2) Mention marginale datée du 15 germ. et non signée.

(3) DIII 115, doss. 4 (Tours), p. 140 Les jugements annoncés ne sont pas joints.